



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30  
Présents : 23  
Pouvoirs : 3  
Votants : 26  
Pour : 20  
Contre : 5  
Abstentions : 1

Le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 11 juin 2025

**PRESENTS :**

BERNAT Georges (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

**ABSENTS :**

BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI)

**ABSENTS EXCUSES :**

REBOUX Alain (CCVAI)

**POUVOIRS :**

FAVREAU Gilles (CCVAI) représenté par PRADIER Bruno (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) représentée par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) représenté par MURON Marie-Christine (CCVAI)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

**OBJET : Transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable au 1er janvier 2026 - Modification des statuts**

Date de transmission de l'acte: 24/06/2025

Date de reception de l'AR: 24/06/2025

042-244200614-DE2025\_1806\_09-DE

A G E D I

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 5211-5-1; M 5211-17, L.5214-16 et suivants ;

Vu la **Loi NOTRe**, promulguée le **7 août 2015**, vise à redéfinir l'organisation territoriale de la République française ;

Vu la loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement » ;

Vu les statuts actuels de la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable ;

**Considérant** que la compétence « assainissement » n'a pas encore été transférée à la communauté de communes à la date de promulgation de la loi précitée ;

**Considérant** la volonté de la communauté de communes de renforcer la cohérence territoriale et l'efficacité du service public d'assainissement ;

**Considérant** que la prise de compétence assainissement permettra d'améliorer la qualité des services rendus aux habitants et de répondre aux exigences réglementaires en matière de protection de l'environnement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à la majorité (20 votes pour - 5 votes contre – 1 abstention) des membres présents et/ou représentés

**Article 1 – Décide** que La Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable prend la compétence « assainissement » en tant que compétence optionnelle, conformément aux dispositions de la loi du 11 avril 2025.

**Article 2 – Cette compétence inclut :**

- Collecte, transport et traitement des eaux usées ;
- Contrôle et gestion des installations d'assainissement non collectif (SPANC) ;
- Mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement ;
- La gestion des équipements et infrastructures afférents.

**Article 3 –** La compétence prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, sous réserve de l'accord des conseils municipaux des communes membres, conformément à la règle de majorité qualifiée prévue à l'article L.5211-17 du CGCT.

**Article 4 –** Le Président est chargé de notifier la présente délibération aux communes membres et d'engager les démarches nécessaires à la modification des statuts de la communauté de communes.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
A Saint-Germain Laval, le 18/06/2025

Le Président,  
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,  
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu*

*de la réception en Sous-Préfecture le : 24/06/25*

*et de la publication le : 24/06/25*

*Le Président,*



Date de transmission de l'acte: 24/06/2025  
Date de réception de l'AR: 24/06/2025  
042-244200614-DE2025\_1806\_09-DE  
A G E D I